



**FORCE OUVRIERE**  
**LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT**

 DRFIP d'Ile-de-France et du département de Paris  
94 rue Réaumur 75104 Paris Cedex 02  
 01.55.80.66.43  01 55 80 66 49  
@: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>  
✉: [fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr)

**COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 21 DECEMBRE 2017**  
**DECLARATION LIMINAIRE DE LA DELEGATION FO DGFIP**

Monsieur le président,

Vous nous présentez comme premier thème de ce CTL l'expérimentation du dispositif « caisses sans numéraires » que vous entendez mener dans trois services de la DRFIP Paris.

La décision de la Direction générale d'élargir ou de pérenniser l'expérimentation des dispositifs de « caisses sans numéraire » va à l'encontre de l'intérêt des usagers en particulier des usagers les plus fragilisés, et va à l'encontre du service public.

En créant des caisses sans numéraire, il s'agit pour l'administration fiscale d'optimiser les coûts comme dans toutes nos autres missions. Il faut donc réduire le plus possible les frais de transports de fonds, supprimer des points d'accueil du public, supprimer des centres des finances publiques, supprimer des emplois de proximité qui concourent pourtant à servir tous les citoyens dont les plus fragiles et les plus défavorisés (personnes âgées, personnes percevant des prestations sociales, personnes interdites bancaires).

Cette suppression du numéraire ôterait toute son utilité sociale au réseau de la DGFIP.

C'est la même logique exprimée au travers de la note du 13/01/2017 relative à la limitation des paiements en numéraire auprès d'un autre poste comptable. Là encore, il s'agit d'un déni de service public qui montre une fois de plus la volonté de la Direction générale de vouloir éradiquer le numéraire à nos guichets, et les guichets eux-mêmes.

La promotion des moyens modernes de paiement, de la « DFTisation » (ouvrir des comptes Dépôts de Fonds au Trésor) des régisseurs et l'installation de PLSU (Poste libre-service usagers) dans les structures sans numéraire seraient selon la Direction générale, des outils miracles.

Avec toutes les restructurations qui impactent l'accueil du public (fermeture au public certains jours de la semaine, accueil personnalisé sur RDV, téléprocédures obligatoires, suppression des paiements en numéraire) l'usager doit s'adapter sous la contrainte à cette réalité que lui impose la DGFIP.

Dans la mise en place de son dispositif de caisses sans numéraire, la Direction générale fait une nouvelle fois peu de cas des conditions de travail des agents de la caisse du site de « déport » amenés à gérer les publics et les fonds en provenance des postes sans numéraire, sans moyen humain supplémentaire.

Les agents de la caisse du site de déport vont devoir gérer un nombre d'opérations supplémentaires et vont devoir faire face à des difficultés au quotidien :

- augmentation des opérations de manipulation de fonds, problèmes de liaisons entre les différents services, problèmes de suivi des dossiers en cas de plans de règlement
- gérer les conflits qui peuvent surgir en acceptant le paiement en numéraire pour certains usagers le refusant pour d'autres.

FO DGFIP s'oppose à cette ré-ingénierie du numéraire qui s'inscrit dans les dispositifs qui portent atteinte au service public en limitant les moyens de paiement, et en limitant l'accueil aux guichets pour justifier les suppressions d'emplois alors que les besoins effectifs sont criants.

## Concernant le bilan de la campagne d'entretien professionnel 2017 :

Les CAPL relatives aux entretiens professionnels 2017 se sont tenues dans un contexte particulier.

Se sont réunies en effet les dernières CAPL de recours attribuant des réductions d'ancienneté aux agents pour les catégories A et C.

Ces réductions d'ancienneté, même si elles apparaissaient insuffisantes pour récompenser l'investissement professionnel déployé par les agents, se traduisaient de manière lisible pour ces derniers par des gains d'échelons et des points d'indice.

A la lecture des statistiques présentes dans les documents de travail, un constat s'impose : la stagnation voire la diminution, d'année en année, du nombre de recours hiérarchiques et de recours en CAPL.

Nous voyons les premières conséquences de cette suppression de réductions d'ancienneté (système dit du cadencement unique) pour les CAPL relatives à la catégorie B puisque le nombre d'appels en CAPL a chuté de plus de 50 % par rapport à 2016.

En quelques années, l'administration aura finalement réussi à décourager les agents d'introduire un recours en révision de la notation car :

- le système de recours se présente toujours comme un véritable parcours du combattant avec le préalable du recours hiérarchique obligatoire dont FO DGFIP réclame la suppression.
- la diminution dans un premier temps du nombre de réductions/valorisations attribuées et désormais la suppression de ces valorisations rendent peu lisibles l'appréciation de la valeur professionnelle des agents.

Ces agents, à qui la direction demande des efforts d'adaptation pour faire face aux restructurations incessantes, à qui la direction demande d'effectuer leurs missions dans des conditions de plus en plus dégradées, qui ne reçoivent plus aucun signe d'encouragement : absence de perspectives de carrière, gel des rémunérations, promotions de plus en plus réduites.

Tout ce qui concerne les agents est désormais placé sous le signe de la rigueur budgétaire.

FO DGFIP condamne cette procédure de recours et cette orientation générale alors que les agents ont plus que jamais besoin de reconnaissance professionnelle. C'est d'ailleurs ce qu'ils expriment au travers du questionnaire relatif à l'enquête du Baromètre social à la DGFIP, sujet que nous aborderons lors de ce CTL.

## Concernant plus précisément les résultats de l'enquête du baromètre social à la DGFIP réalisée en 2016

La lecture du document de travail qui va être présenté au cours de ce CTL ne fait que confirmer, chiffres à l'appui, la dégradation continue des conditions de vie au travail au sein de notre administration.

Cela fait des années que FO-DGFIP attire l'attention de la direction sur ces aspects de stress, de surcharge de travail, de souffrance au travail.

Les solutions apportées par l'administration sont en décalage complet avec les attentes des agents. Proposer un allègement et une simplification des tâches pour soulager les agents de leur lourd fardeau s'inscrit dans une optique d'adaptation des missions aux moyens qui sont sans cesse réduits.

Les agents sont tout au contraire attachés à toutes leurs missions et ne souhaitent pas les voir disparaître. Ils veulent simplement pouvoir disposer des moyens humains et matériels suffisants pour pouvoir exercer pleinement l'ensemble des missions.

FO DGFIP réaffirme que l'amélioration des conditions de vie au travail commence tout d'abord par l'arrêt des suppressions d'emplois, le comblement des vacances d'emplois, l'arrêt des restructurations et le maintien de toutes les missions, la mise en adéquation des moyens avec les missions.